

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) - RIVE NORD**

Deuxième séance de consultation tenue le 3 février 2016 à 19 h

**MRC de La Jacques-Cartier
Manoir du Lac Delage, 40, avenue du Lac, Lac-Delage**

Compte rendu

Sont présents

Commissaires

- M. Jeannot Richard, président, membre indépendant
- M^{me} Anne-Marie Gargano-Huard, représentante du milieu des affaires (institutionnel)
- M. Yves Fortin, représentant du milieu syndical
- M. Christophe Roubinet, représentant du milieu sociocommunautaire
- M. Alexandre Turgeon, représentant des groupes de protection de l'environnement
- M. Steeve Verret, commissaire, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ

Équipe de soutien technique

- M^{me} Luce Bergeron, coordonnatrice du PMGMR, CMQ
- M. Jacques Landry, coordonnateur à l'environnement et au développement durable, MRC de la Jacques-Cartier
- M. Benoît Massicotte, coordonnateur aux communications et à la planification, CMQ
- M^{me} Sandra Messih, directrice de projet, Chamard - stratégies environnementales
- M. Gilles Paré, secrétaire de la Commission

Est absent

- M. Michel Venne, animateur, Institut du Nouveau Monde
-

SOMMAIRE

1. Contexte

- 1.1. Déroulement de la séance
- 1.2. Présence et participation

2. Présentation du mémoire de la Ressourcerie Lac-Saint-Charles

- 2.1. Préoccupations et suggestions de La Ressourcerie Lac-Saint-Charles
- 2.2. Questions des commissaires et réponses

3. Interventions de citoyens

4. Conclusion

1. Contexte

1.1. Déroulement de la séance

M. Richard souhaite la bienvenue aux participants, en soulignant la présence de la mairesse de la municipalité de Lac-Beauport et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, M^{me} Louise Brunet ainsi que du maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Robert Miller. Il présente les commissaires ainsi que les membres et le rôle de l'équipe de soutien technique. Il fait part du mandat de la Commission et fait un rappel de l'historique de la démarche d'élaboration du PMGMR ainsi que des étapes à venir. Il explique le déroulement de la séance de consultation publique :

- Vidéo présentant les grandes lignes du projet de PMGMR;
- Présentation des mémoires;
- Période de questions des commissaires;
- Interventions des personnes inscrites;
- Interventions libres (en fonction du temps disponible).

Il indique que les séances de consultation sont enregistrées et que les mémoires qui y seront présentés, ainsi que le rapport de la Commission sur la démarche de consultation publique, seront rendus publics et déposés sur le site Internet de la CMQ. Il souligne que dans l'éventualité où il ne serait pas possible de répondre sur-le-champ à certaines questions, celles-ci seront ultérieurement déposées sur le site Internet de la CMQ avec les réponses appropriées.

1.2. Présence et participation

Il y a eu 8 personnes qui se sont inscrites à cette consultation (voir annexe 1). Celle-ci a fait l'objet de trois interventions, dont la présentation d'un mémoire, et ce, malgré des conditions météorologiques particulièrement difficiles. La séance a débuté à 19 h et s'est terminée à 20 h, soit une durée totale d'une heure.

Les interventions se sont faites de façon ordonnée et respectueuse. Tous les efforts ont été faits pour inciter les gens à s'exprimer. Toutefois, l'essentiel des interventions provient des représentantes de la Ressourcerie Lac-Saint-Charles.

2. Présentation du mémoire de la Ressourcerie de Lac-Saint-Charles

M^{me} Diane Laberge, directrice et membre fondatrice de la Ressourcerie Lac-Saint-Charles, et une collaboratrice, Mme Sophie Leblanc, présentent les faits saillants du mémoire de l'organisme (voir liste des documents déposés en annexe 2).

2.1. Préoccupations et suggestions de la Ressourcerie de Lac-Saint-Charles

Après avoir rappelé les origines de la création en 1995 de la Ressourcerie de Lac-Saint-Charles, un organisme sans but lucratif (OSBL) reconnu comme organisme de bienfaisance, et fait part de son importance sur les plans social, économique et environnemental, M^{me} Laberge souligne la volonté de son organisation d'en faire davantage. Elle fait valoir qu'il est fondamental dans cette optique de se doter d'espaces supplémentaires et que l'écoute et l'accompagnement de la Ville de Québec sont indispensables pour réaliser ce projet d'agrandissement.

M^{me} Laberge souligne les difficultés rencontrées dans le cadre de demande de permis dans le secteur de la rivière Jaune sur la rue Jacques-Bédard où l'on souhaiterait acquérir un terrain pour effectuer un tel agrandissement et à la limite duquel se retrouvent des sols contaminés. Elle considère que la décontamination de ce terrain, pour laquelle l'organisme

est prêt à collaborer si une aide suffisante lui est accordée, est essentielle pour l'environnement compte tenu notamment de l'impact potentiel de cette contamination sur les sources d'eau potable de la ville. La Ressourcerie souhaite obtenir l'appui de la ville compte tenu de la complexité des démarches qui lui incombent pour obtenir les autorisations requises pour donner suite à son projet alors que cette dernière ne possède pas les ressources techniques requises pour effectuer de telles démarches.

M^{me} Laberge précise que le nouveau plan stratégique 2014 de la Ressourcerie comprend deux volets, soit une expansion visant à obtenir des espaces supplémentaires permettant d'accroître sa capacité de récupération de biens usagers, ainsi que le lancement d'une campagne visant à conclure des ententes de partenariat avec les grandes entreprises et institutions de la région.

En conclusion, les représentantes de la Ressourcerie Lac-Saint-Charles indiquent que la filière du réemploi constitue un élément essentiel de la qualité de vie et de la vitalité économique de la région de Québec. Elles suggèrent par conséquent que le PMGMR occupe une place plus importante à cette filière et que les organismes concernés reçoivent un appui concret des municipalités.

2.2. Questions des commissaires et réponses

Les questions des commissaires et les éléments de réponses des représentantes de la Ressourcerie Lac-Saint-Charles (*en italique*) se résument ainsi ¹:

- 1) De quelle façon les ressources de votre organisme sont-elles financées?

Principalement à partir de nos ventes et des retours de TPS et TVQ.

- 2) Quels moyens souhaiteriez-vous développer en matière de partenariats pour valoriser davantage de matériel usagé?

Obtenir plus de possibilités de faire de la publicité en ayant par exemple des affiches sur les autobus qui incitent la population à donner et à acheter usagé. Compter également sur l'aide de la ville pour obtenir les permis d'agrandissements de nos installations.

- 3) Qu'est-ce qui pourrait faciliter la collecte d'effets usagés?

En plus de la publicité pour obtenir des dons et inciter à acheter des biens usagés, il y a la possibilité d'augmenter notre flotte de camions (nous n'en avons qu'un présentement) dans la mesure où nous pourrions compter sur plus d'espace. Par ailleurs, il est important de s'organiser adéquatement compte tenu que le territoire que nous desservons est vaste et qu'il varie en fonction de l'offre.

- 4) Est-ce que les dons que vous recevez proviennent de particuliers ou d'entreprises?

Ils viennent surtout de particuliers, mais nous en recevons également d'institutions et de commerces, comme les hôtels par exemple. De même, parmi nos acheteurs, nous avons beaucoup de particuliers, mais aussi des organismes privés, tels les garderies et les troupes de théâtres; ces dernières utilisent notamment des tissus de vêtements usagés pour fabriquer des costumes.

¹ Le libellé des questions et des réponses ne correspond pas au verbatim des propos des intervenants, mais exprime l'essentiel des propos tenus.

5) Est-il facile d'écouler les biens recueillis compte tenu de leur croissance importante?

Oui, étant donné les projets que nous développons à l'international, notamment au Congo, un secteur en croissance. La demande est forte de ce côté.

6) Il y a combien d'organismes similaires au vôtre dans la région? Avez-vous accès à des programmes d'emploi.

Les organismes qui font du réemploi d'articles usagés dans la région sont surtout des organismes « qualitatifs » (bienfaisance), tels que Saint-Vincent-de-Paul et le Comptoir Emmaüs. Par ailleurs, nous n'avons plus accès à aucun programme d'emploi.

7) Avez-vous des ententes avec des villes ou des MRC?

Non, étant donné qu'il y a trop d'entreprises dans la Ville de Québec, ce qui devient difficile à gérer. Par ailleurs, c'est le cas à Lévis où il n'y a qu'un seul gros organisme.

3. Interventions de citoyens

Des citoyens sont intervenus pour faire part de deux préoccupations qu'ils considèrent partager par une grande partie de la population du secteur.

- La première préoccupation est en lien avec l'éventualité de devoir utiliser un contenant supplémentaire (bac brun) pour le recyclage des matières organiques. On indique que cela dépend de l'orientation que la MRC va choisir de prendre dans ce dossier. On souligne qu'en vertu de la Loi, la Ville de Québec est tenue d'offrir le service qui sera disponible avec l'implantation du futur centre de biométhanisation en 2021; par ailleurs, la MRC n'est pas obligée d'accepter ce service.
- La deuxième préoccupation a trait au fournisseur du service de collecte des matières organiques dans la MRC de La Jacques Cartier. On indique que c'est la firme Envirolab qui effectue cette collecte depuis quelques années dans les municipalités de Lac-Beauport et de Lac-Delage.

4. Conclusion

Après s'être assuré que toutes les personnes qui le souhaitent aient pu s'exprimer, M. Richard remercie les participants et met fin à cette deuxième séance de consultation en soulignant que tous ceux qui désirent assister aux autres séances de la Commission sont les bienvenus.

Rédigé par : Gilles Paré, secrétaire de la Commission

ANNEXE 1

Liste des personnes inscrites à la séance de consultation

Nathalie Noël
Françoise Ruault
Louise Brunet
Sophie Leblanc
Diane Laberge
Brian Ross
Marie-Hélène Provençal
Robert Miller

ANNEXE 2

Liste des documents déposés

1. LA RESSOURCERIE LAC-SAINT-CHARLES INC. *Mémoire présenté à la Communauté métropolitaine de Québec par Diane Laberge de la Ressourcerie de Lac-Saint-Charles, Québec, non daté, 19 p.*

PARTIE RÉSERVÉE À LA COMMISSION

À la fin de la séance de consultation, les commissaires font le point sur les faits saillants de la rencontre. Il ressort des interventions que :

- Il n'y a pas assez d'accent de mis sur la filière du réemploi dans le PMGMR et que la Ressourcerie de Lac-Saint-Charles fait face à des problèmes de gestion des volumes et en même temps de moyens de sensibilisation auprès de la population.
- La Ressourcerie recherche également à obtenir de l'aide financière et de l'assistance technique de la Ville au chapitre de la réglementation d'urbanisme pour être en mesure d'agrandir ses installations sur un terrain contaminé situé à moins de 25 mètres de la rivière, une situation particulièrement problématique; on souligne par ailleurs que l'organisme veut garder son indépendance face à la Ville.
- Il y aurait lieu de mettre l'emphase à la publicité, comme cela a été fait sur les autobus par exemple, comme moyen de support à la promotion du réemploi .
- Il serait intéressant de voir s'il y a des municipalités qui financent ce type d'organisme communautaire en fonction du nombre de tonnes de matières récupérées qui sont détournées des filières de l'élimination (incinération et enfouissement). La Ville serait-elle prête à compenser pour ce service sous forme de redevances et de quelle façon cela pourrait-il être fait? Par exemple, peut-on envisager l'installation d'une pesée dans un écocentre de la région? On précise à cet égard que les frais d'opération prévus dans le cadre de la mise en œuvre du PMGMR sont calculés sur une base annuelle.

En terminant, on discute à nouveau de différentes options pour déplacer certaines interventions prévues à la séance de consultation du mardi, 9 février, soit en déplaçant de l'après-midi à la soirée de cette même journée, soit en ajoutant une nouvelle séance le mercredi 10 février en après-midi ou le jeudi 11 février en avant-midi. Les démarches se poursuivent à cette fin par le président de la Commission et la CMQ.